

La Ziegelau – Ecole de Plein-êtr – S.E.P.

12, rue de la Ziegelau – 67100 Strasbourg – +33 (0)6.33.26.79.26 – www.ziegelau.com

Lettre pour justifier du caractère libéral de l'activité de praticien en massage bien-être qui ne relève pas de l'artisanat.

Mon activité principale exercée (APE) est le massage bien-être qui fait partie de l'"entretien corporel" (code NAF 96.04z) qui comprend notamment "institut de massage" selon la fiche de l'INSEE. Cette activité est distincte de celle de « Soins de beauté dont le modelage esthétique de bien-être et de confort sans finalité médicale » (code NAF 96.02b). Cf. **REFERENCE 1**

D'autre part, le décret 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers (article annexe) ne retient pas cette activité dans les activités relevant de l'artisanat (de service). Cf. **REFERENCE 2**

Il y a donc lieu d'enregistrer cette activité de massage bien-être comme APE sous le code "Entretien corporel" 96.04z et, cette activité n'étant pas définie comme "Artisanat (de service)", elle doit être considérée comme activité libérale avec toutes les conséquences juridiques, administratives et financières qui en découlent. Notamment, elle n'entraîne aucune obligation vis à vis de la Chambre des métiers et de l'artisanat qui, d'ailleurs, refuse de l'accueillir et la fiscalité appliquée est celle des activités libérales.

REFERENCE 1

INSEE (Code NAF) pour décrire son activité principale exercée (APE)

Entretien corporel : 9604Z

[INSEE : NAF rév. 2, 2008, édition 2015 - Sous-classe 96.04Z Entretien corporel](#)

S Autres activités de services

96 Autres services personnels

96.0 Autres services personnels

96.04 Entretien corporel

96.04Z Entretien corporel

| Cette sous-classe comprend | Cette sous-classe comprend aussi |
|--|---|
| - les activités d'entretien corporel telle que celles fournies par les bains turcs, les saunas et les bains de vapeur, les solariums, les stations thermales, les instituts d'amaigrissement et d'amincissement, les instituts de massage , etc. | |
| Cette sous-classe ne comprend pas | |
| - les massages et traitements médicaux (cf. 86.90E) - les activités des clubs et centres de santé, de culture physique et de musculation (cf. 93.13Z) | |

La Ziegelau – Ecole de Plein-êtr – S.E.P.

12, rue de la Ziegelau – 67100 Strasbourg – +33 (0)6.33.26.79.26 – www.ziegelau.com

REFERENCE 2

Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA) éditée par le Secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services – Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales.

Ce document énumère les activités relevant de l'artisanat selon le code NAF de l'INSEE et, clairement, le code 9604Z qui décrit la pratique du massage n'y figure pas. D'ailleurs, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), consultée, confirme cette position.

Décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers

NOR: ECOA9720014D – Version consolidée au 25 novembre 2013.

Article Annexe Modifié par **Décret n°2010-249 du 11 mars 2010 - art. 2**

LISTE DES ACTIVITÉS RELEVANT DE L'ARTISANAT AVEC LEUR CORRESPONDANCE DANS LE CODE DE LA NOMENCLATURE NAF RÉV. 2.

Activités relevant de l'artisanat de l'alimentation

...

Activités relevant de l'artisanat du bâtiment

...

Activités relevant de l'artisanat de fabrication

...

Activités relevant de l'artisanat de service

Maréchalerie (inclus dans 01. 62).

Entretien de fosses septiques (inclus dans 37. 00).

Entretien et réparation de véhicules automobiles, 45. 2.

Entretien et réparation de motocycles (inclus dans 45. 4).

Préparation de plantes et de fleurs et compositions florales en magasins spécialisés (inclus dans 47. 76).

Préparation de plantes et de fleurs et compositions florales sur éventaires et marchés (inclus dans 47. 89).

Transports de voyageurs par taxis y compris à moto et par véhicules de remise, 49. 32.

Services de déménagement, 49. 42.

Services de remorquage et d'assistance routière (inclus dans 52. 21).

Contrôle technique automobile, 71. 20 A.

Pose d'affiches (inclus dans 73. 11).

Activités d'étalagiste (inclus dans 74. 10).

Activités photographiques, 74. 2 (sauf photojournalisme).

Nettoyage courant des bâtiments, 81. 21.

Nettoyage industriel et autres activités de nettoyage des bâtiments dont ramonage, 81. 22.

Désinfection, désinsectisation, dératisation, 81. 29 A.

Autres nettoyages, 81. 29 B (sauf services de voirie et de déneigement).

Services administratifs divers, 82. 11 (limité aux services administratifs de bureau combinés).

Travaux à façon divers, 82. 19 (limité à la duplication et l'expédition de documents et au secrétariat à façon).

Activités de conditionnement, 82. 92.

Ambulances, 86. 90 A.

Spectacle de marionnettes (inclus dans 90. 01).

Restauration d'objets d'art (inclus dans 90. 03 A).

Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication, 95. 1.

Réparation de biens personnels et domestiques, 95. 2.

Blanchisserie-teinturerie dont nettoyage et garde de fourrures, 96. 01 (sauf libre-service).

Coiffure, 96. 02 A.

Soins de beauté dont le modelage esthétique de bien-être et de confort sans finalité médicale, 96. 02 B.

Embaumement, soins mortuaires, thanatopraxie (inclus dans 96. 03).

Toilette d'animaux de compagnie (inclus dans 96. 09).